## LA LETTRE DU PRITH Pays-de-la-Loire

nº4 - Janvier 2014

### **Actualités du Prith**

#### → Signature de l'accord cadre du Prith

L'Etat, la Région, le Rectorat, l'Agence régionale de Santé, Pôle emploi, l'Agefiph, le Fiphfp, la Carsat, l'Aromsa, et les 5 MDPH des Pays-de-la-Loire ont signé le 17 décembre dernier le premier accord cadre du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés. Couvrant les années 2013 à 2016, cet accord cadre rappelle les engagements de ses signataires à développer l'emploi des personnes handicapées sur la région. Un accord assorti d'une charte de partenariat statistique, destinée à soutenir l'analyse des besoins et le suivi des dispositifs.

#### En savoir plus

#### → Les séminaires maintien dans l'emploi

Au cours de l'année 2013, 4 séminaires Maintien dans l'emploi ont été organisés en région Pays-de-la-Loire réunissant de 35 à plus d'une centaine de personnes. Par leurs formats, leurs ambitions et les thématiques abordées, ces séminaires ont été riches d'enseignement pour l'ensemble des acteurs. Afin d'être au plus près des préoccupations locales, ces séminaires allient interventions expertes (conférence juridique associant des avocats du barreau d'Angers, pour le Maine-et-Loire ; intervention d'un représentant de la Direction Retraite de la Carsat en Mayenne...) et échanges de pratiques sous forme de tables rondes ou d'ateliers de travail.

Vous trouverez l'ensemble des supports des séminaires Maintien dans l'emploi sur le site du Prith : espace privé Rubrique "axes thématique - Maintien dans l'emploi"

Les séminaires en cours de préparation :

- Loire-Atlantique : la 2<sup>èmé</sup> édition du séminaire Maintien dans l'emploi aura lieu le 28 janvier 2014 au sein de la Banque Populaire Atlantique à Saint-Herblain.
- Maine-et-Loire : le 7<sup>ème</sup> séminaire Maintien dans l'emploi de Maine-et-Loire aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Mayenne : un 3ème séminaire est prévu au mois de septembre 2014
- Vendée : le département de Vendée organise son séminaire le 13 juin 2014.

Des informations plus précises seront diffusées sur le site du Prith : <u>espace privé</u> Rubrique "agenda"

# → Démarrage de l'étude sur le devenir des salariés suite à un avis d'inaptitude

Le Prith Pays-de-la-Loire souhaite explorer de manière quantitative et surtout qualitative le devenir des salariés suite à un avis d'inaptitude - au poste ou à tout poste dans l'entreprise Cette étude aura pour ambition :

- de reconstituer les principaux événements précédant l'avis d'inaptitude : les démarches de reconnaissance d'une problématique de santé, l'historique en terme d'arrêts de travail, d'aptitudes avec restrictions, les outils mobilisés...
- d'identifier les suites données à cet avis : devenir du salarié au sein de l'entreprise ou en dehors de l'entreprise en cas de rupture du contrat de travail.

Pour mener à bien cette étude, un appel à volontariat sera effectué auprès des Services de Santé au Travail de la région.

#### → La sensibilisation des employeurs

Le plan d'action du Prith prévoyait d'organiser la réflexion auprès des employeurs autour du thème de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO). A la demande des acteurs locaux, il a été déterminé que l'appui de la coordination du Prith pourrait porter plus largement sur des actions de sensibilisation sur la thématique handicap et organisée de façon partenariale sur les territoires.

Les départements vont ainsi se lancer dans l'organisation d'événements à destination des employeurs au cours desquels ce thème pourra être abordé.

Au Mans, une manifestation a été organisée le 21 novembre au Cnam, avec l'appui de L'Adapt à destination de futurs dirigeants en ressources humaines. D'autres manifestations et salons à destination des employeurs sont en préparation sur les départements.

#### → Action SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)

Les structures d'insertion par l'activité économique se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elles ont pour objectif commun de remettre des personnes, qui connaissent des difficultés particulières d'accès à la vie professionnelle, en capacité d'occuper tout emploi relevant de leurs compétences.

L'action du PRITH relative aux listes d'attente EA - ESAT - SIAE a fait l'objet d'une redéfinition au cours du second trimestre 2013 et a donné lieu à une étude spécifique concernant les SIAE.

Son objectif est double:

- Améliorer le taux d'accès des personnes en situation de handicap aux SIAE,
- Déterminer l'impact de ces dispositifs dans le parcours d'accès à l'emploi d'une personne en situation de handicap.

Cette étude intervient dans un contexte de réforme du financement de l'IAE prévue dès 2014, suite à un rapport IGAS/IGF.

En savoir plus

### Agenda

- → Du 24 au 26 janvier 2014 : Formathèque, salon de la formation et de l'orientation (Nantes)
- → Du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2014 : FormaSarthe, le forum des formations et des métiers dans la Sarthe (Le Mans 72)
- → 8 février 2014 : Salon Sup'alternance (Nantes 44)
- → 11 février 2014 : Rencontre emploi-handicap Jobekia (Nantes 44)
- → Du 14 au 15 février 2014 : Salon de l'apprentissage et de l'alternance (Nantes 44)
- → 21 février 2014 : Forum pour l'emploi (Ponts de Cé 49)
- → 26 mars 2014 : Forum de l'alternance (Saint-Pazanne 44)
- → 17 avril 2014 : Salon employeurs et handicap de Loire-Atlantique (Nantes 44)
- → 28 janvier 2014 : 2ème séminaire maintien dans l'emploi de Loire-Atlantique (Saint-Herblain)

En	sa	VO	ir	plu	JS																																				



#### → Le Comité interministériel du handicap



Le Comité interministériel du handicap (CIH) dont le rôle est de "définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des personnes handicapées" s'est réuni le 25 septembre 2013, pour la première fois depuis sa création en 2009. La feuille de route qui en est issue porte sur quatre sujets majeurs : la jeunesse, l'emploi, l'accessibilité et la connaissance du dépistage, l'accès handicap, le aux soins l'accompagnement médico-social. conférence nationale du handicap aura lieu 2014, "l'occasion d'établir un premier bilan des engagements pris par comité interministériel du handicap".

En savoir plus

#### → Convention multipartite pour l'emploi des personnes handicapées

Une convention de partenariat visant à favoriser l'emploi des travailleurs handicapés en mobilisant les dispositifs de droit commun et en les adaptant au besoin, a été signée pour trois ans, mercredi 27 novembre 2013 au ministère du Travail et de l'Emploi, par l'Etat, Pôle emploi, l'Agefiph, le Fiphfp, la CNSA, l'ARF, la Cnam et la MSA.

La convention multipartite s'articule autour des quatre objectifs suivants :

- faciliter la construction et la mise en oeuvre individualisée de parcours d'insertion ;
- mobiliser les ressources de la formation professionnelle ;
- renforcer la sensibilisation des employeurs notamment en matière de négociation ;
- mieux définir et mettre en oeuvre des actions ciblées de maintien en emploi.

A ces objectifs s'ajoutent deux axes transversaux : l'échange d'informations et la gouvernance.

En savoir plus

# → Cheops - Confédération nationale handicap et emploi des organismes de placements spécialisés



Le 29 octobre 2013, le traité de fusion de ce qui est devenu le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le réseau unique des organismes de placements spécialisés des travailleurs handicapés Cap emploi, Cheops, a été signé au ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

En savoir plus

#### → SEPH 2013



Du 18 au 23 novembre 2013 a eu lieu la 17<sup>ème</sup> semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Les initiatives en région Pays-de-la-Loire ont été multiples (plus d'une soixantaine d'événements) et ont revêtu des formes différentes (forums, soirées théâtrales, conférences, visites d'entreprises, flashmob...) avec pour objectif commun de multiplier les rencontres autour de l'emploi et du handicap entre employeurs, personnes handicapées et professionnels.

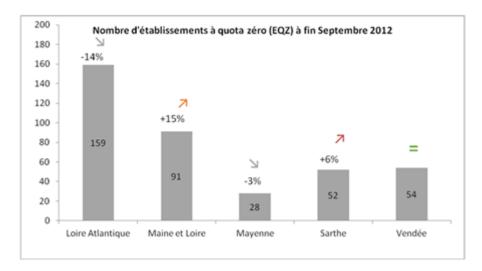
En savoir plus

### Le point en chiffres

Les "Etablissements à Quota Zéro" ou EQZ, sont par définition les établissements qui n'ont effectué aucune action positive (ni emploi direct, ni recours à la sous-traitance, etc.) durant plus de 3 ans, c'est-à-dire les établissements auxquels s'applique la majoration de la contribution de l'Agefiph.

A fin septembre 2012, la région Pays-de-la-Loire compte 384 établissements n'engageant aucune action en faveur de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap, soit 14% des établissements contribuant à l'Agefiph. Les Pays-de-la-Loire dans leur ensemble, comme chacun de ses départements, sont en deçà du ratio national qui s'établit à 19%.

Si le nombre d'établissements à quota zéro est en baisse de 3% pour l'ensemble de la région à fin septembre 2012, cela masque cependant des divergences départementales.



Source : Agefiph

Afin d'accéder à l'espace privé du site <u>www.prith-paysdelaloire.org</u>, veuillez vous adresser à la coordination du Prith en envoyant un mail à <u>c-foucher@practhis.asso.fr</u> pour obtenir un identifiant et un mot de passe.